

Image not found or type unknown



Reparion ou changement escalier

Par **nouchka**, le **06/09/2013** à **12:34**

je suis depuis 26ans locataire d'un restaurant et j'ai un escalier pour accéder a mon établissement ou l'armature en fer etant rouillé se decompose

qui doit entreprendre les travaux car ce ne sont pas des travaux d'usure ??
puisque'il faut refaire entierement l'ossature de cet éscalier
merci de votre reponse cordialement

Par **Legalacte**, le **06/09/2013** à **16:06**

Bonjour,

Si ce sont de gros travaux, c'est au propriétaire de les réaliser, sauf si votre bail prévoit le contraire.